Alès (30) : sans permis mais sous stupéfiant et roulant sur la mauvaise voie, Sidi Ahmed s'enfuit après avoir percuté et insulté une automobiliste ; 1 an sous bracelet électronique

09/11/2024 à 14h17



Le prévenu écope d'un an de prison pour avoir causé un accident place de Belgique, à Alès.

Dans le box des prévenus ce jeudi 7 novembre, Sidi Ahmed se décrit comme dépressif et diabétique. Pour appuyer ses dires, l'homme de 40 ans s'administre, avec plus ou moins de conviction, un médicament de type Ventoline, contre l'asthme.

Le 19 octobre dernier, place de Belgique, à Alès, le prévenu, alors qu'il roule sur la mauvaise voie de circulation, percute une automobiliste. Après le choc et sans s'enquérir de l'état de la victime, le chauffard se porte à sa hauteur et l'insulte : *"Grosse pute, qu'est-ce que tu fais là ?"* Et sans plus d'explication, prend la fuite. Un motard, témoin de

l’accident, le prend en chasse. Grâce à son intervention, et à la plaque d’immatriculation retrouvée sur les lieux du choc, les policiers peuvent procéder à l’interpellation du fuyard.

Un prévenu déjà connu pour des faits identiques

Il s’avère que l’homme roule sans permis et n’est pas assuré. Le contrôle des produits stupéfiants se révèle positif à la cocaïne. Face aux magistrats, le prévenu, paysagiste de profession, tente de s’expliquer : *“Je suis parti pour aller au travail, je me suis retrouvé en prison. J’avais un chantier à finir, je suis parti sans mes lunettes. J’étais au mauvais endroit au mauvais moment. Je demande pardon à la victime. Je reconnais les faits, mais pas les insultes. Après l’accident j’ai paniqué. Je suis parti car je savais que je n’avais pas le permis. Mais je ne suis pas allé à 200 mètres à peine, j’ai juste poussé la voiture un peu plus loin.”*

[…]

L’avocate tente d’obtenir un aménagement de la peine sur l’audience. Ce que confirme le tribunal après en avoir délibéré. Sidi Ahmed écope d’un an de prison qu’il effectuera sous bracelet électronique. En outre, son véhicule est confisqué.

Midi-Libre